



Voyage et risque de perdre mes enfants

Par **kaka**, le **26/04/2008** à **16:03**

Bonjour. je suis marié depuis 8 ans et j'ai 2 enfants. En conflit avec ma femme, je souhaite divorcer (elle pas). Les disputes sont très nombreuses, et on n'arrive pas à s'entendre sur une séparation. Elle va partir chez elle au Maroc avec les enfants pour un mois pour "y voir plus clair". Je suis très inquiet, j'ai peur qu'elle ne revienne pas (et surtout que je ne revienne pas mes enfants) ou qu'elle me fasse un "chantage" tout en restant au Maroc. mais en même temps, je ne veux pas m'y opposer.. est-ce qu'un engagement dûment signé et légalisé de sa part pour revenir avec les enfants à une date fixe a une certaine valeur? Merci!

Par **sozzo**, le **28/04/2008** à **17:48**

Bonjour kaka, Je comprends votre angoisse de laisser partir votre femme avec vos enfants. Même si vous lui faites signer un engagement dûment signé et légalisé promettant son retour en France avec les enfants à une date précise, cela n'a aucune valeur, car comme vous, elle possède l'autorité parentale conjointe et peut prendre les petits pour partir en vacances sans conditions. Si vous souhaitez divorcer, lancer la procédure auprès du juge aux affaires familiales qui lui fixera le droit de garde et le droit de visite et d'hébergement pour vos enfants ainsi que la pension alimentaire ... et si il y a danger, il peut faire une interdiction de sortie de territoire pour vos enfants définitive ou sortie autorisée avec votre accord. A ce stade, tant que rien est fait, désolé, vous ne pouvez rien faire que de la laisser partir ou de saisir le JAF